



Madame, Monsieur,

Pour sa 19^e édition, le **Marché de Noël de Canéjan** vous donne rendez-vous cette année les **3 & 4 décembre prochains au centre Simone Signoret ! Le Marché de Noël sera ouvert au public le samedi de 11h à 20h et le dimanche de 10h à 18h. Le samedi soir, un feu d'artifice ouvert à tous sera proposé aux alentours de 19h, dans le parc de Simone Signoret.**

Rappel des conditions et modalités d'exposition :

1/ Comme les années précédentes, le marché sera divisé en **2 espaces : Gastronomie et Artisanat**. En fonction du taux de remplissage de la salle, le **commerce alimentaire** pourra prioritairement être installé à proximité de la salle couverte, sous tente, dans le parc du centre culturel.

Les stands seront limités à **1,80 mètre linéaire, dans la limite de deux stands par exposant (soit 3,60 mètres linéaires au maximum)**. Ils sont équipés par défaut d'une table (sans revêtement) et de deux chaises. Tout présentoir (de type portant à vêtements, etc.) sera considéré comme un stand supplémentaire et compté pour 1,80 mètre. Sans accord préalable de l'organisateur, aucune dérogation à ce métrage ne sera acceptée le jour même.

Les stands seront aménagés et distribués prioritairement par ordre d'inscription, à l'intérieur du centre Simone Signoret, dans la limite des places disponibles. Au-delà de cette capacité d'accueil, les stands seront proposés à l'extérieur du centre, sous tente. Comme les années passées, chaque exposant pourra recourir à son propre stand, couvert ou non, à l'extérieur du centre Simone Signoret et dans la limite de la **surface d'exposition autorisée**.

Enfin, comme les années passées, nous proposerons aux visiteurs des **animations ludiques en direction des jeunes publics**.

2/ Il sera demandé une participation forfaitaire de **30 € par stand de 1,80 mètre, pour les deux jours**. Cette contribution est destinée à financer les actions de la section humanitaire du Comité de Jumelage de Canéjan.

3/ Le Marché de Noël est ouvert **aux professionnels et aux particuliers dont l'activité est inscrite au répertoire SIRENE** (n° d'identification). Nous rappelons aux particuliers que la fabrication de biens aux fins de vente, y compris lors de ventes à caractère occasionnel, est assimilée à une activité dont les revenus sont imposables. Vous devez par conséquent déclarer vos recettes à l'administration fiscale dans le cadre de votre déclaration de revenus.

4/ Le Marché ne pourra accueillir cette année encore que **des produits issus du terroir et de l'artisanat** (créations, fabrications « main », etc.). Les organisateurs se laisseront donc la possibilité de refuser l'inscription des exposants ne satisfaisant pas à ces critères. Pour nous permettre d'apprécier la qualité de vos productions, nous vous invitons vivement à joindre des illustrations (photographies, site Internet, etc.) à votre dossier d'inscription.

Pour toute inscription, je vous demanderai de bien vouloir nous **retourner le bulletin ci-joint (avant le 4 novembre 2022)**, accompagné de **votre règlement par chèque, à l'ordre du Comité de Jumelage de Canéjan**. Dès la clôture des inscriptions, il vous sera attribué un numéro d'emplacement à respecter au moment de votre installation. Vous recevrez ce numéro d'emplacement par retour de courrier ou par mail.

Le samedi 3 décembre, dès 9h00, un « **Point d'information Exposants** » sera à votre disposition pour vous guider dans votre installation ; un petit déjeuner vous sera également proposé jusqu'à 11h00.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'aucun système de chauffage individuel ne sera autorisé en raison d'un risque de fragilisation de l'installation électrique générale (la salle du centre est chauffée). Enfin, un service de surveillance nocturne du site sera assuré ; nous vous invitons néanmoins à reprendre, en fin de journée, toutes vos marchandises de valeur.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de **Mme Danièle ANTONIAZZI**, Présidente du Comité de Jumelage au 06 03 59 68 77 ou par mail : marchedenoel@canejan.fr

Danièle ANTONIAZZI





BULLETIN D'INSCRIPTION

« MARCHÉ DE NOËL DE CANÉJAN – 19^{ÈME} ÉD. »

3 & 4 décembre 2022

Bulletin d'inscription à remplir et à retourner signé, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Comité de Jumelage de Canéjan, à l'attention de :

Comité de Jumelage – Marché de Noël – BP 90031 – 33 611 Canéjan Cedex
E.mail : marchedenoel@canejan.fr

Pour toute information : Comité de Jumelage – Mme Danièle ANTONIAZZI au 06 03 59 68 77 ou marchedenoel@canejan.fr.

Date limite d'inscription : vendredi 4 novembre 2022.



NOM : _____ PRÉNOM _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE : _____ E-MAIL : _____

(à renseigner impérativement si vous possédez une adresse électronique)

OBJETS EXPOSES : _____

OBSERVATIONS : _____

Je souhaite :

1 stand
(30 € / stand de 1,80 mètre pour 2 jours)

2 stands
(60 € / les 2 stands soit 3,60 mètres pour 2 jours)

Je suis inscrit.e :

Au Registre des Commerces et des Sociétés (RSC)
 Au Répertoire des Métiers
 Au Répertoire National des Entreprises

Joindre une copie de l'attestation d'immatriculation ou d'attestation

Je possède un présentoir (type portant à vêtements, etc.) :
Attention, les portants sont décomptés du métrage linéaire mis à disposition.

OUI NON

Je possède mon propre stand en extérieur, dont la surface est de _____ m² (Dimensions : _____ x _____)

J'ai besoin de _____ grilles d'exposition (1m sur 2m) (dans la limite de 2 grilles/stand)

J'ai besoin d'une alimentation électrique : OUI NON

(Précisez le type d'alimentation : _____)

Ne sont autorisées que les ampoules économiques ou de type LED. Projecteurs halogènes interdits

Je, soussigné(e)
- certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint
- et m'engage à respecter le présent règlement.

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

